



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL

**RÔLE TRIENNAL 3<sup>E</sup> ANNÉE**

### **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Maryse Lizotte, secrétaire trésorière de la municipalité de Mont-Carmel à l'effet que :

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation 2020, 2021 et 2022 de la municipalité de Mont-Carmel a été déposé à mon bureau le 15 septembre 2021;

QUE pour l'exercice financier 2022 du rôle d'évaluation foncière 2020, 2021 et 2022 de la municipalité de Mont-Carmel, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut-être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée de la somme d'argent prescrite par le règlement 201-2017 de la MRC de Kamouraska, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 201-2017 sont disponibles sur le site internet de la MRC à l'adresse : <http://mrckamouraska.com/> dans la section \*Documentation\*, sous l'onglet \*Évaluation foncière\*;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par poste recommandée à la MRC, à l'attention de Me Line St-Pierre, directrice des affaires juridiques et du Service de l'évaluation foncière de la MRC;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par poste recommandée, le jour de l'envoi de la demande est considéré comme la date de son dépôt.

Donné à Mont-Carmel ce 15<sup>e</sup> jour de septembre 2021.

Maryse Lizotte  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Maryse Lizotte, résidant à Mont-Carmel certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12 h et 13 h, le 15<sup>e</sup> jour de septembre 2021, à chacun des endroits suivants, savoir : *Bureau municipal et Bibliothèque municipale.*

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Mont-Carmel ce 15<sup>e</sup> jour de septembre 2021

  
\_\_\_\_\_  
Maryse Lizotte,  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière